

BUDGET PRIMITIF 2023

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 7 Décembre 2022

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2023.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- flambée des coûts de l'énergie et
- hausse historique des taux d'intérêts.
- Inflation qui pèse notamment sur les indices de révisions des prix des marchés publics

Malgré cela, grâce, notamment, à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat : pas d'augmentation des taux de fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités politiques : la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2022 (11,1 M€), le budget 2023 propose 35 M€ d'investissements au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2023 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 205,5 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 152,9 M€

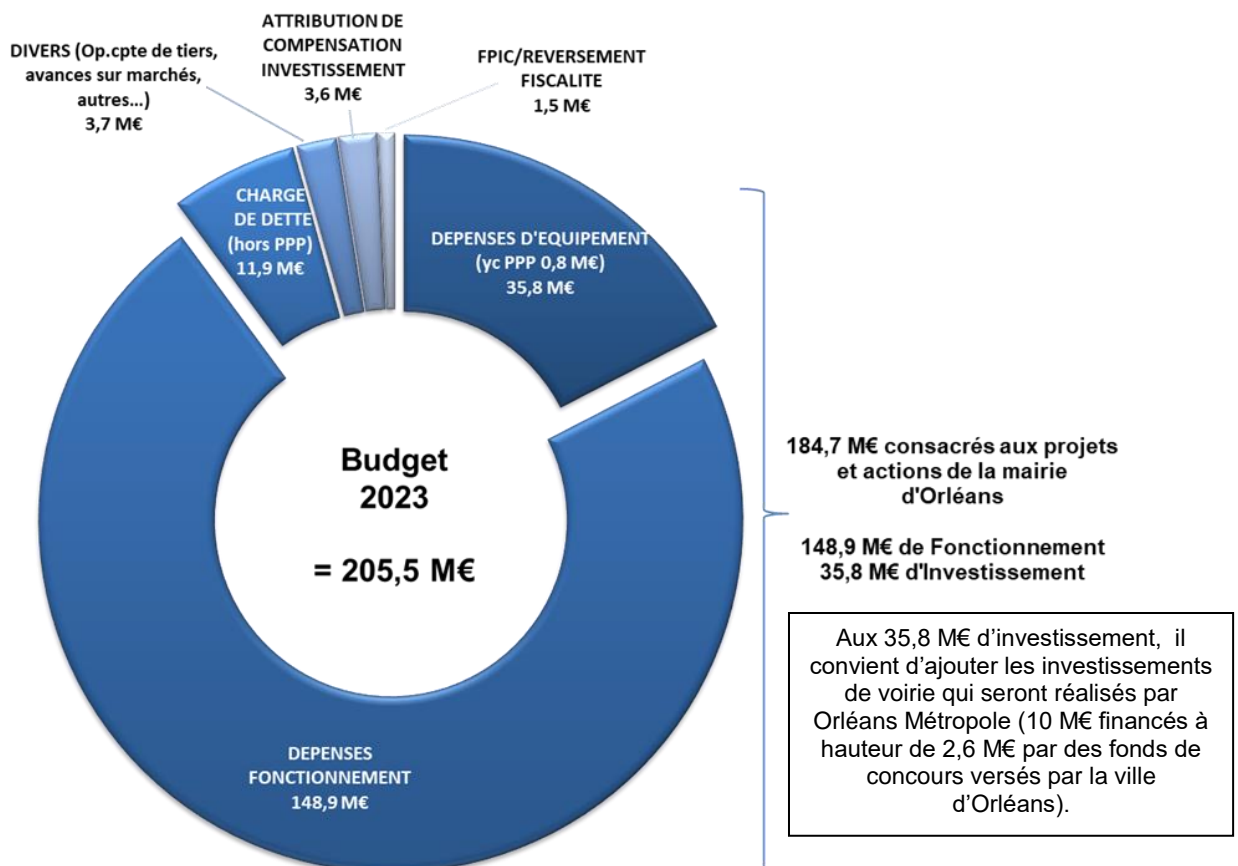
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 179,6 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 52,6 M€

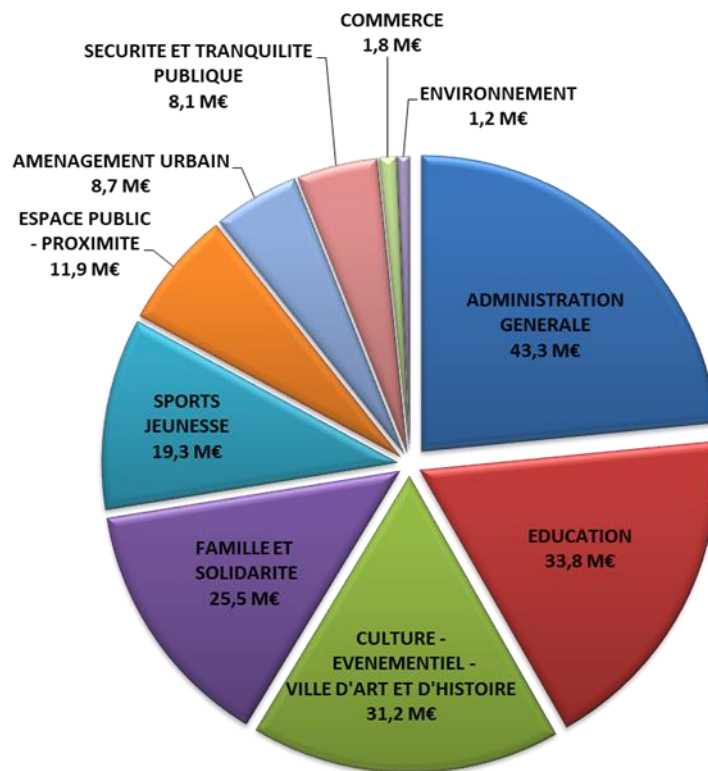
- dont 35 M€ de dépenses réelles d'équipement
- dont 10,6 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 25,8 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
RECETTES CUMULEES	60,6 M€	60,3 M€
dont recettes réelles	26,3 M€	25,8 M€
dont recettes d'ordre	34,3 M€	34,5 M€
DEPENSES CUMULEES	60,6 M€	60,3 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/ marchés)	33,2 M€	35,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
dont autres dépenses réelles	3,4 M€	2,9 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,8 M€	10,6 M€
dont dépenses d'ordre	8,7 M€	7,7 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
RECETTES CUMULEES	174,3 M€	185,9 M€
dont recettes réelles	168,1 M€	179,6 M€
dont recettes d'ordre	6,2 M€	6,2 M€
DEPENSES CUMULEES	174,3 M€	185,9 M€
dont dépenses réelles	142,5 M€	152,9 M€
dont dépenses d'ordre	31,8 M€	33,0 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	194,4 M€	205,5 M€
TOTAL 2 SECTIONS	234,9 M€	246,2 M€



Les 184,7 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget consolidé 2023 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 26,8 M€ et de 23,2 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,6 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2023	Budget principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	179,0 M€	0,6 M€	179,6 M€
Dépenses de gestion (2)	149,7 M€	0,5 M€	150,2 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,3 M€	0,1 M€	29,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,5 M€		2,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	26,7 M€	0,1 M€	26,8 M€
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	23,1 M€	0,1 M€	23,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,6 M€		10,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,5 M€	0,1 M€	12,6 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- La santé : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- La sécurité : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- L'environnement : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires.

Dans ce contexte, le budget 2023 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	179,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	140,0 M€	149,7 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	27,5 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	1,9 M€	2,5 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	25,5 M€	26,7 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,9 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,8 M€	10,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	11,1 M€	12,5 M€
Dépenses d'investissement	37,5 M€	38,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	33,1 M€	34,9 M€
Recettes d'investissement	26,3 M€	32,5 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	15,8 M€	19,3 M€
dont Cessions	0,2 M€	0,3 M€
dont FCTVA	5,3 M€	3,7 M€
dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement pour 0,4M€)	1,0 M€	1,1 M€

1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 11,5 M€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 179 M€.

A périmètre constant, les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 11 M€ par rapport au budget primitif 2022.

L'évolution des recettes est liée pour l'essentiel à la progression des recettes de fiscalité anticipées à + 7 % (effet indexation des bases, sans augmentation des taux) par rapport aux recettes notifiées 2022, qui se sont elle-même améliorées de 2,3 M€ par rapport au budget primitif 2022.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Impôts ménages (yc rôles)	87,9 M€	96,3 M€	8,4 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,6 M€	25,9 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,2 M€	2,5 M€	0,3 M€
Droits de mutation	4,5 M€	5,0 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,9 M€	32,4 M€	1,4 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	167,6 M€	178,6 M€	11,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	167,6 M€	179,0 M€	11,5 M€

2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires sur la masse salariale
- la flambée des prix des fluides (électricité, gaz notamment)
- la hausse des taux d'intérêt
- l'inflation qui a des répercussion sur les indices de révision de prix prévus dans les marchés publics

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 10,3 M€. A périmètre constant (hors Festival de Loire 2023), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 9 M€ par rapport au budget primitif 2022.

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent principalement à l'évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie étant précisé que ces évolutions ont conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2022.

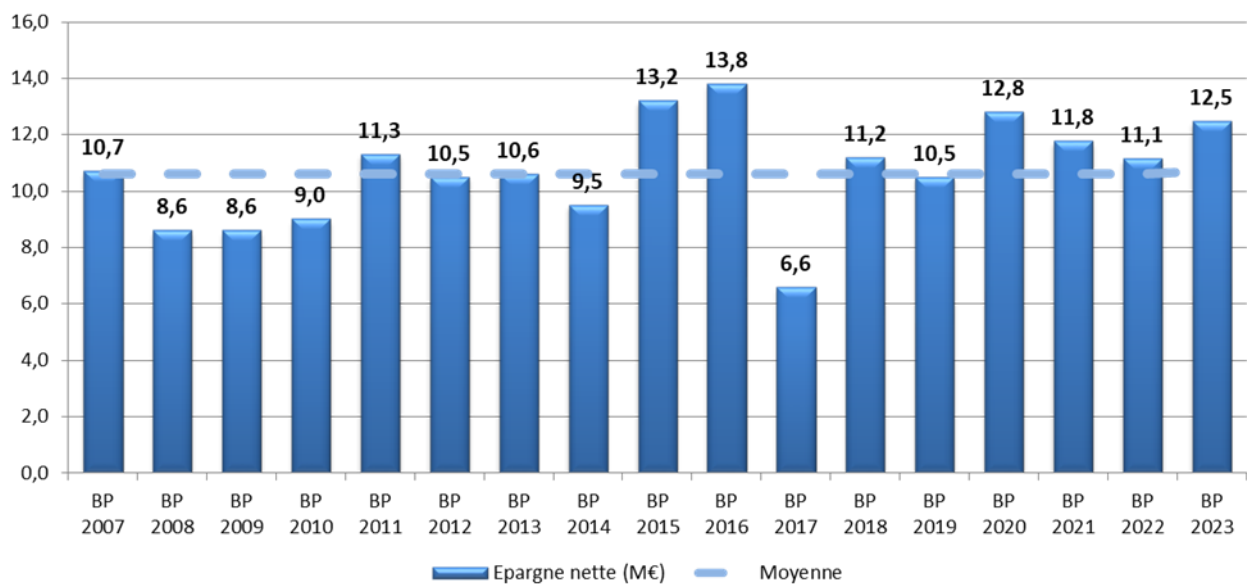
	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Charges à caractère général	33,7 M€	36,7 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes	23,2 M€	23,8 M€	0,6 M€
Charges de personnel	81,1 M€	85,8 M€	4,7 M€
<i>Dt services communs</i>	8,7 M€	9,6 M€	0,9 M€
Frais financiers	1,9 M€	2,5 M€	0,6 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	141,4 M€	150,5 M€	9,0 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	142,0 M€	152,4 M€	10,3 M€

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	179,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	140,0 M€	149,7 M€
Épargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	27,5 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	1,9 M€	2,5 M€
Épargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	25,5 M€	26,7 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Épargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,9 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,8 M€	10,6 M€
Épargne disponible (11) = (9) - (10)	11,1 M€	12,5 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 26,7 M€ et à 23,1 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,5 M€.

Hors Festival de Loire, l'épargne disponible serait de 13,9 M€ en 2023 contre 11,6 M€ en 2022 soit + 2,3 M€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2022 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2022 à 13,2 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2022 autour de 77 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2022.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2023 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2023, les crédits inscrits (13,1M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2022.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€ pour une capacité de désendettement de 4 ans.

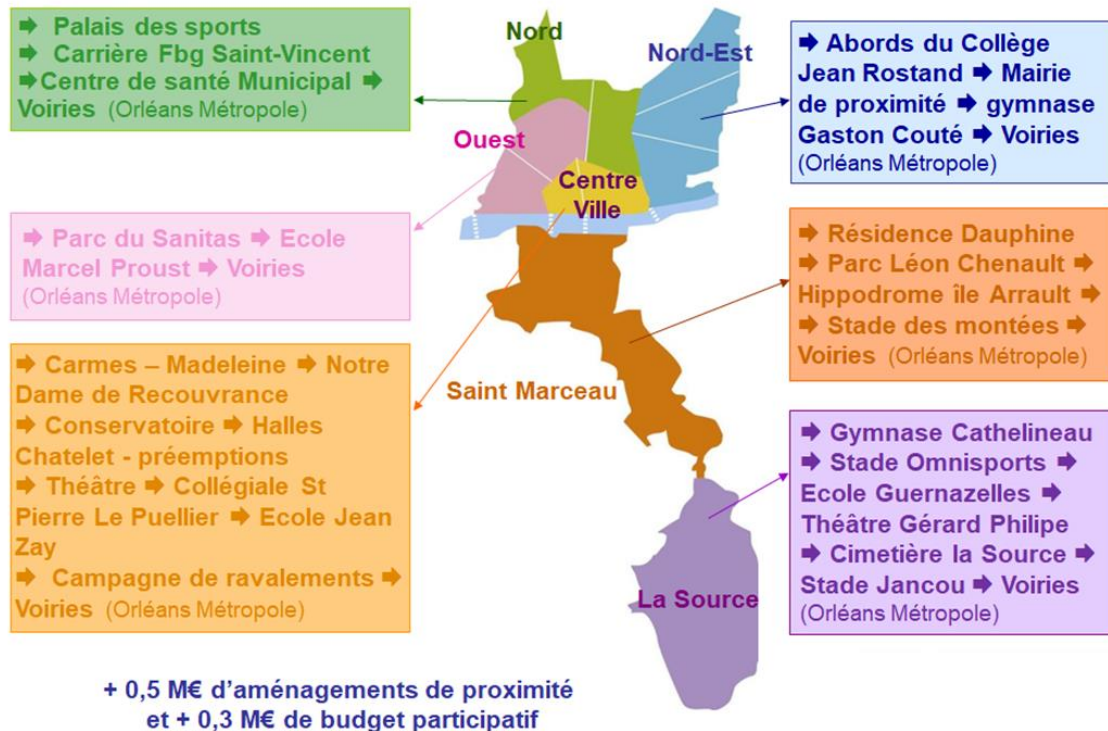
5- Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2022	BUDGET primitif 2023
Dépenses d'équipement (hors PPP)	33,1 M€	34,9 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,8 M€	10,6 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	3,4 M€	2,9 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	51,8 M€	52,5 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	8,7 M€	7,7 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	60,5 M€	60,2 M€

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2023, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 34,9 M€ (y compris 1,1 M€ pour 0,8 M€). A cela s'ajoutent, 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public, financés à hauteur de 2,6 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Budget 2023 : les principaux investissements par quartier



6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2022	BUDGET primitif 2023
Subventions d'investissement	1,0 M€	1,1 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
Emprunts	15,8 M€	17,1 M€
FCTVA	5,3 M€	3,7 M€
Produits des cessions	0,2 M€	0,3 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	3,0 M€	3,1 M€
Total des recettes réelles d'investissement	26,3 M€	25,8 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	34,2 M€	34,4 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	60,5 M€	60,2 M€

En 2023, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 17,1 M€.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,721 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,206 M€ (équilibre du magazine municipal).